

## DESCENTES D'EAU

### DESSCRIPTIF DE LA SOLUTION

#### FONCTIONNALITÉ :

Cette famille d'ouvrage consiste à accompagner les écoulements des eaux superficielles en ralentissant les vitesses d'écoulement et en empêchant les phénomènes érosifs par dissipation d'énergie.

#### GÉOMÉTRIE :

Ce sont les ouvrages à forte pente ou en escalier, en forme de cunettes ou équipés de bajoyers. Ces ouvrages peuvent avoir de très grandes longueurs et des sections très variables en fonction des débits à faire transiter. Les gradins peuvent être protégés en partie supérieure en cas de forts transports solides

#### ESTHÉTIQUE :

Ce sont des ouvrages à parement minéral réalisés avec des matériaux naturels, roulés ou concassés.

### LES DOMAINES D'APPLICATIONS

Les descentes d'eau sont généralement proposées pour :

- ▶ l'assainissement des infrastructures routières ou ferroviaires
- ▶ les zones urbanisées fortement imperméabilisées (aires de stationnement ..)
- ▶ les aménagements sur fortes pentes
- ▶ l'alimentation des bassins d'orage ou réservoirs

### LES PRINCIPAUX AVANTAGES

**MONOLITHISME** : les structures sont liées entre elles par ligature à la mise en oeuvre et assurent ainsi une protection durable contre les phénomènes d'érosion en pied de berge.

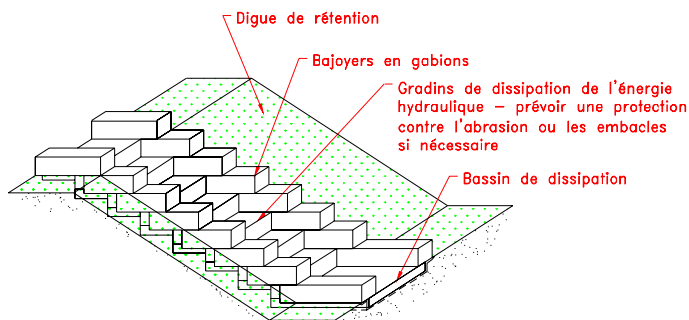
**FLEXIBILITE** : en cas de tassements différentiels, l'ouvrage se déforme et suit les mouvements du terrain, sans dommage.

**PERMEABILITE** : l'utilisation de pierres sèches non jointées pour le remplissage des structures favorise l'infiltration. Forte réduction de coût par rapport aux solutions béton.

**PERFORMANCE HYDRAULIQUE**: structure permettant le ralentissement des écoulements et une forte dissipation d'énergie.

**COMPETITIVITE** : ce type de protection permet de réaliser des économies par rapport aux solutions traditionnelles à performances équivalentes.

**MISE EN OEUVRE FACILE MECANISEE** : ne nécessitant pas de main d'oeuvre qualifiée, ni de matériel particulier.



### CONFORMITE

Ces ouvrages s'incrivent dans le cadre des normes NF P 94 325-1 et Pr NF P 94 325 - 2 consacrées à l'exécution des ouvrages en gabions.

